

**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

**Procès-Verbal du conseil municipal du 20 03 2026**

**Date de la convocation : 16 03 2026**

**Début de séance : 19h30**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence provisoire de Madame POIRIER Sylviane, doyenne des nouveaux élus jusqu'à l'élection du maire.

**Présents :** BARRABAND Jean-Paul, BOUSSAT Sandra, ES-SEBBANI Omar, FENILLE Audrey, GOYER Justine, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, POIRIER Sylviane, RAMBERT Dorine, RONDIER Jean-Michel, TOURNADE Yolande

**Adoption du procès-verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 03 03 2026**

L'Assemblée délibérante approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil désigne Monsieur Mathias MORIN comme secrétaire de séance.

**Election du maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 et suivants, il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret. La doyenne de l'assemblée Sylviane POIRIER organise l'élection. Valéry MARTIN se porte comme candidat

Résultats du vote

Valéry MARTIN : 11

M. Valéry MARTIN est élu maire de la commune de Saint Marc à Frongier à l'unanimité et prend la présidence du conseil.

**Lecture et remise de la charte des élus**

Valéry MARTIN fait la lecture de la charte de l'élu local (document mis à disposition des conseillers)

**Désignation du nombre des adjoints et élection des adjoints**

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à trois

**Vote : POUR : 11 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → adopté**

Il est procédé à l'élection d'une liste d'adjoint à bulletin secret. Une seule liste est candidate avec comme tête de liste RONDIER Jean Michel

Résultats du vote

RONDIER Jean Michel : 11

RONDIER Jean Michel – TOURNADE Yolande – BARRANBAND Jean-Paul sont élus dans l'ordre 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints de la commune de Saint Marc à Frongier à l'unanimité.

Le maire indique les missions de chaque adjoint et des conseillers qui travailleront en 3 commissions. Un document récapitulatif est remis à chaque conseiller.

**Vote des indemnités d'élus**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, considérant que la commune compte moins de 500 habitants, le maire propose d'attribuer au maire une indemnité de fonction calculée sur la base du taux maximal légal, après application d'une minoration volontaire de 10 % soit 25,3 % de l'Indice Brut 1027

**Vote : POUR: 10 – ABSTENTION : 1 – CONTRE : 0 → adopté**

Le maire propose d'attribuer aux adjoint une indemnité de fonction calculée sur la base du taux maximal légal, après application d'une minoration volontaire de 10 % soit 9,8 % de l'Indice Brut 1027

**Vote : POUR : 8 – ABSTENTION : 3 – CONTRE : 0 → adopté**

Les montants correspondants figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Délégation du conseil municipal au maire**

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire, propose pour la durée du mandat, les attributions des délégation n°1 à 31 prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Pour la délégation n°4, il est notifié – des marchés et des accords-cadres de travaux inférieur à 40.000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 1 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Vote : POUR : 10 – ABSTENTION : 1 – CONTRE : 0 → adopté**

### **Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs**

Monsieur le Maire propose à chaque conseiller selon ses appétences et sa disponibilité de représenter la commune au sein de différents organismes extérieurs. La liste des délégués est annexée à la présente délibération.

**Vote : POUR : 11 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → adopté**

### **Désignation des délégués au sein des commissions de la communauté de communes Creuse Grand Sud**

Monsieur le Maire propose à chaque conseiller selon ses appétences et sa disponibilité de représenter la commune au sein des différentes commission de la communauté de commune Creuse Grand Sud. La liste est est annexée à la présente délibération.

**Vote : POUR : 11 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → adopté**

### **Questions diverses**

**Fin de séance : 22h00**

Valéry MARTIN, Maire

Matthias MORIN, Secrétaire de séance